Informations de base

2021/2882(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Certaines dérogations temporaires en vue de remédier aux perturbations du marché dans le secteur vitivinicole provoquées par la pandémie de COVID-19 et leur période d'application Complétant 2011/0281(COD) **Subject** 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AGRI Agriculture et développement rural		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/09/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)06588	
13/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2882(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0281(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/07142

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)06588	13/09/2021	
Document annexé à la procédure	C(2022)1106	17/02/2022	